

**Deuxième supplément en date du 10 octobre 2017 au prospectus de base  
en date du 25 novembre 2016**



**Département des Bouches-du-Rhône**

**Programme d'émission de titres de créance**

**(Euro Medium Term Note Programme)  
500.000.000 d'euros**

Le présent supplément (le **Supplément**) complète et doit être lu conjointement avec le prospectus de base en date du 25 novembre 2016 (le **Prospectus de Base**), visé par l'Autorité des marchés financiers (l'**AMF**) sous le numéro n°16-551 en date du 25 novembre 2016, et le supplément au prospectus de base en date du 24 avril 2017, visé par l'AMF sous le numéro n°17-171, préparés par le Département des Bouches-du-Rhône (le **Département des Bouches-du-Rhône** ou l'**Emetteur**) et relatifs à son programme d'émission de titres de créance d'un montant de 500.000.000 d'euros (**Euro Medium Term Note Programme**) (le **Programme**).

Les termes définis dans le Prospectus de Base ont la même signification dans le présent Supplément.

Le présent Supplément a été déposé à l'AMF, en sa capacité d'autorité compétente conformément à l'article 212-2 de son Règlement Général, lequel transpose la Directive 2003/71/CE du 4 novembre 2003 telle que modifiée par la Directive 2010/73/UE du Parlement Européen et du Conseil en date du 24 novembre 2010 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé (la **Directive Prospectus**).

Le présent Supplément a été préparé conformément à l'article 212-25 du Règlement Général de l'AMF, qui transpose en droit français l'article 16.1 de la Directive Prospectus, afin de présenter d'une part le Compte administratif 2016 voté par l'assemblée départementale le 30 juin 2017, ainsi que les grands agrégats qui en sont issus et des éléments d'éclairage.

Des copies de ce Supplément sont disponibles sans frais (i) au siège de l'Emetteur et dans les bureaux de tout Agent Payeur dont les coordonnées figurent à la fin du Prospectus de Base, (ii) sur le site internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et (iii) sur le site internet de l'Emetteur ([www.departement13.fr/le-13/linstitution/le-budget/lemprunt-obligataire](http://www.departement13.fr/le-13/linstitution/le-budget/lemprunt-obligataire)).

A l'exception de ce qui figure dans le présent Supplément, aucun fait nouveau, erreur ou inexactitude qui est susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des Titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Prospectus de Base et du supplément en date du 24 avril 2017.

Dans l'hypothèse d'une contradiction entre toute déclaration faite dans le présent Supplément et toute déclaration contenue dans le Prospectus de Base et le supplément en date du 24 avril 2017, les déclarations du présent supplément prévaudront.

Le présent Supplément a pour objet de porter à la connaissance des investisseurs :

- une approche générale du compte administratif 2016 voté le 30 juin 2017,
- la section d'investissement,
- la section d'investissement,
- l'épargne et l'endettement.

Les éléments relatifs à la notation (cf. paragraphe ci-dessous et pages 30 et 31 du présent Supplément) sont à apprécier dans ce contexte.

Les informations contenues dans le présent Supplément complètent et s'insèrent à la suite des informations contenues au paragraphe 4 « Règles des finances publiques et recours à l'emprunt - Solvabilité du Département » (page 91) et au paragraphe 5 « Les comptes de l'Emetteur » (pages 94-141) de la section « Description de l'Emetteur » du Prospectus de Base.

## LE COMPTE ADMINISTRATIF 2016

A ce jour, les comptes du Département des Bouches-du-Rhône ne sont soumis à aucune obligation de certification par un commissaire aux comptes. Ils sont approuvés chaque année au plus tard le 30 juin par le Conseil départemental dans le compte administratif (CA) qui retrace la réalisation des dépenses et des recettes pour un exercice. Ce compte doit être conforme au compte de gestion établi par le comptable public qui assure le paiement des dépenses, ainsi que le recouvrement de l'ensemble des recettes de l'Emetteur.

### 1. Le compte administratif 2016

Le CA du Département pour l'exercice 2016 a été approuvé par le Conseil départemental en séance publique du 30 juin 2017, en conformité avec le compte de gestion du payeur départemental.

Les chiffres du Département se divisent en cinq comptabilités distinctes. En effet, de par la loi, certaines activités doivent être isolées des missions générales du Département (structures d'accueil à caractère social [CMPPD<sup>1</sup>, DIMEF<sup>2</sup>]; services industriels et commerciaux à régime fiscal particulier [ports, missions d'analyse]) :

- le budget général (BG)<sup>3</sup> ;
- le budget annexe du CMPPD (assistance aux familles et enfants en difficulté) ;
- le budget annexe de la DIMEF (structure d'accueil enfance) ;
- le budget annexe des ports<sup>4</sup> (aménagement et gestion de 7 ports maritimes de pêche) ;
- le budget annexe du LDA<sup>5</sup> (missions d'analyses des eaux, santé animale).

---

<sup>1</sup> Centre médico-psycho-pédagogique départemental (instruction M22).

<sup>2</sup> Direction des maisons de l'enfance et de la famille (instruction M22).

<sup>3</sup> Instruction budgétaire et comptable M52.

<sup>4</sup> Instruction M4.

<sup>5</sup> Laboratoire départemental d'analyses (instruction M52).

### Poids des dépenses et activités (CA 2016) – crédits réels / en M€

Libellés	Fonct.	Invest.	Total	Structure	Observations
Budget général	1 985,7	430,2	2 415,9	98,9%	
CMPPD	2,2	0,0	2,2	0,1%	financé par prix de séance sécurité sociale
DIMEF	18,2	0,4	18,6	0,8%	financé par dotation globale (source BG)
Ports	0,6	0,7	1,3	0,1%	financé par redevance des ports et dotation BG
LDA	5,4	0,2	5,5	0,2%	facturation des prestations et dotation BG (missions sce public)
<b>Total</b>	<b>2 012,1</b>	<b>431,4</b>	<b>2 443,5</b>	<b>100,0%</b>	

NB : hors dette (remboursement annuel du capital et des intérêts) et régularisations comptables (opérations destinées à enregistrer le changement de la nature d'une immobilisation).

Les présentations qui suivent ne tiennent pas compte des budgets annexes en raison de leur faible poids financier au regard du budget général.

### Bilan simplifié au 31 décembre (compte de gestion) – en M€

#### A. L'APPROCHE GLOBALE

Le volume des dépenses réelles et mixtes au CA 2016 est de 2.487,4 M€ (dette incluse), pour 2.482,6 M€ de recettes. Le CA 2016 s'est clôturé par un excédent cumulé de 62,3 M€, en diminution de 4,8 M€.

Les restes à réaliser de l'exercice 2016 représentent 65,2 M€ en dépenses. Ceux-ci se divisent en 51,8 M€ au titre du fonctionnement et 13,4 M€ pour l'investissement. En recettes, ils représentent 94,7 M€ d'emprunts reportés.

Après prise en considération des restes à réaliser 2016, le résultat cumulé de clôture laisse donc une marge de 91,7 M€ permettant le financement de l'exercice 2018.

### Section de fonctionnement – crédits réels / en K€

Dépenses	2015	2016	Var.	Recettes	2015	2016	Var.
Charges à caractère général	175 346	168 994	-3,6%	Impositions directes	648 540	668 610	3,1%
Charges de personnel	315 938	316 890	0,3%	Autres impositions	928 173	951 754	2,5%
RSA	532 054	527 795	-0,8%	Dotations	488 158	454 979	-6,8%
APA	160 174	160 019	-0,1%	RSA / APA	77 635	89 821	15,7%
Autres charges de gestion courante	741 264	766 051	3,3%	Autres produits de gestion courante	88 918	80 484	-9,5%
Charges financières	14 054	14 717	4,7%	Produits financiers	6 007	4 347	-27,6%
Dotations aux provisions	2 250	5 537	146,1%	Reprises sur provisions	20 035	5 248	NS
Autres	42 813	40 270	-5,9%	Autres	35 143	36 440	3,7%
<b>Total</b>	<b>1 983 895</b>	<b>2 000 273</b>	<b>0,8%</b>	<b>Total</b>	<b>2 292 608</b>	<b>2 291 683</b>	<b>0,0%</b>
<b>Excédent de fonctionnement</b>					<b>308 713</b>	<b>291 409</b>	<b>-5,6%</b>

### Section d'investissement – crédits réels / en K€

<b>Dépenses</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>Var.</b>	<b>Recettes</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>Var.</b>
Subventions versées	338 574	278 370	-17,8%	Dotations	36 242	30 115	-16,9%
Travaux	103 141	114 363	10,9%	Subventions reçues	15 618	12 387	-20,7%
Immobilisations incorporelles et corporelles	39 074	32 034	-18,0%	Emprunts	176 500	132 950	-24,7%
Immobilisations financières	8 395	4 229	NS	Immobilisations financières	4 296	3 344	-22,2%
Capital de la dette	32 661	47 975	46,9%				
Emprunts revolving	4 500	0	-100,0%				
Autres	1 117	1 204	NS	Autres	1 299	12 090	830,5%
Réaménagement de dette	17 333	8 926	-48,5%	Réaménagement de dette	0	0	NS
<b>Total</b>	<b>544 795</b>	<b>487 101</b>	<b>-10,6%</b>	<b>Total</b>	<b>233 955</b>	<b>190 886</b>	<b>-18,4%</b>
<b>Besoin de financement</b>					<b>310 840</b>	<b>296 215</b>	<b>-4,7%</b>

NB : hors régularisations comptables exceptionnelles.

En section de fonctionnement, le taux de réalisation des dépenses dépasse les 95% en 2016 et celui des recettes dépasse les 100%. En dépenses, ce chiffre s'explique par le fait que toutes les actions engagées ne sont pas consommées en année n. A contrario, pour les recettes, les prévisions sont effectuées de manière prudente en début d'année, particulièrement en matière de droits de mutation à titre onéreux (DMTO). Avec l'encaissement de recettes exceptionnelles, cela permet en général de dépasser les inscriptions.

En investissement, le taux de réalisation des dépenses hors dette est de plus de 82% en 2016. Les recettes sont réalisées à plus de 89%.

en K€	<b>Fonctionnement</b>				<b>Investissement</b>			
	<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>		<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Prévisions	2 087 143	2 097 668	2 257 123	2 247 793	563 202	523 500	48 766	65 002
Réalisations	1 983 895	2 000 273	2 292 608	2 291 683	490 301	430 200	44 855	57 936
<b>% de réalisation</b>	<b>95,05%</b>	<b>95,36%</b>	<b>101,57%</b>	<b>101,95%</b>	<b>87,06%</b>	<b>82,18%</b>	<b>91,98%</b>	<b>89,13%</b>

NB : crédits réels – hors régularisations comptables exceptionnelles, capital de la dette, Prêt taux zéro et résultats reportés.

Au 31 décembre 2016, l'encours de dette s'élevait à 727,9 M€, soit près de 358 € par habitant, pour une moyenne nationale de l'ordre de 541 €<sup>6</sup>. Le taux d'endettement était de 32,2% et le ratio de solvabilité de 2,5 ans, contre des moyennes nationales de 54,9% et 5,7 ans pour les départements de plus d'un million d'habitants.

### **Capacité et besoin de financement des investissements**

En 2016, le volume des investissements hors dette à financer s'est élevé à 430,2 M€<sup>7</sup>.

<sup>6</sup> Départements de métropole (hors Paris) au 31/12/2016 [données Association des Départements de France].

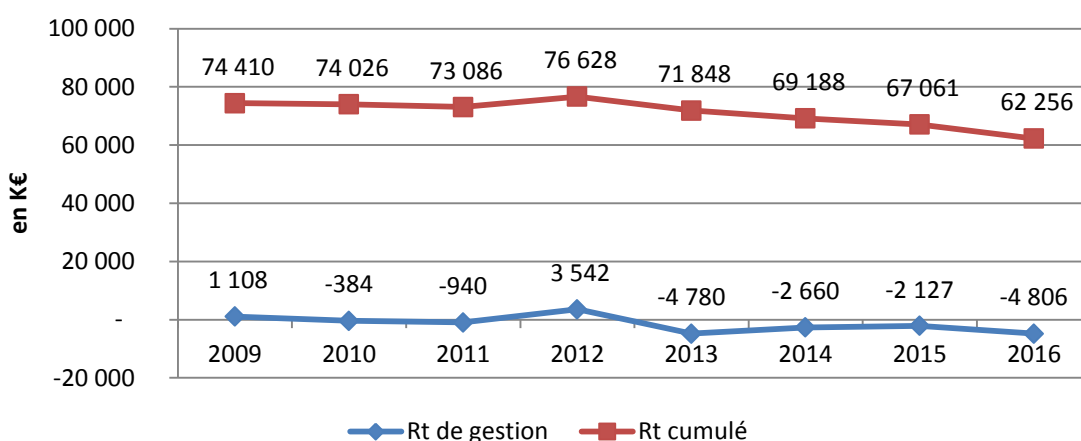
<sup>7</sup> Hors restes à réaliser.

Ce besoin de financement a été couvert à hauteur de 234,5 M€ (54,5%) par l'épargne nette<sup>8</sup>, de 57,9 M€ (13,5%) par les ressources définitives d'investissement et de 133 M€ (31%) par l'emprunt. Les excédents reportés ont été réduits de 4,8 M€ (couverture de 1,1% du besoin de financement 2016), portant le résultat cumulé à 62,3 M€.

### Evolution du résultat de gestion et du résultat cumulé

Sur la période 2009 – 2016, le résultat cumulé du Département est resté relativement stable, voisin de 70 M€.

Avec 62,3 M€ en 2016, cet excédent représente moins de 9 jours de dépenses<sup>9</sup>.



### Evolution de l'épargne et de la capacité de désendettement

On appelle « épargne brute », le supplément dégagé en section de fonctionnement entre les dépenses et les recettes. Ce solde permet le financement de la politique d'investissement de la collectivité.

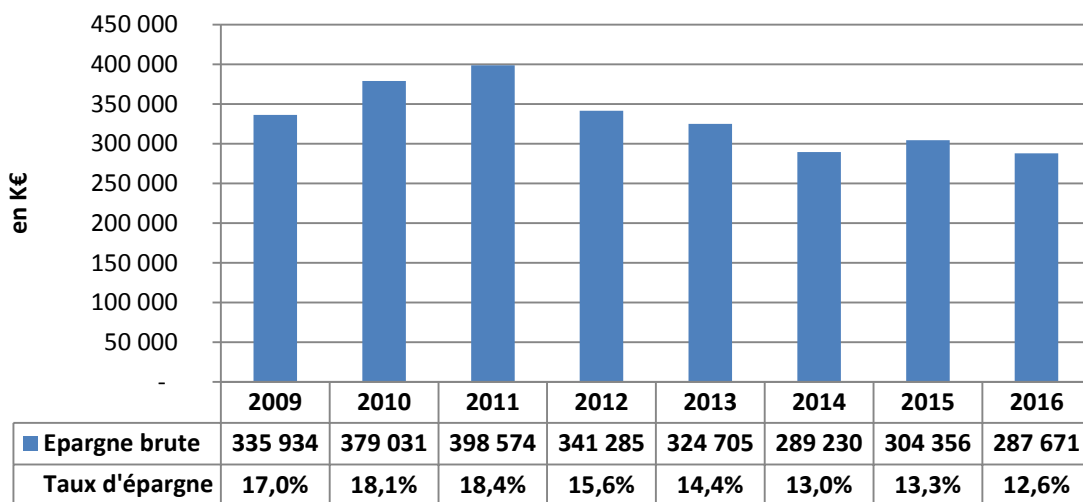
L'épargne brute affichée dans le CA, soit 291,4 M€, mérite cependant d'être affinée et donc retraitée, afin de neutraliser les cessions d'actifs.

En 2016, l'épargne brute corrigée varie de 304,4 M€ à 287,7 M€.

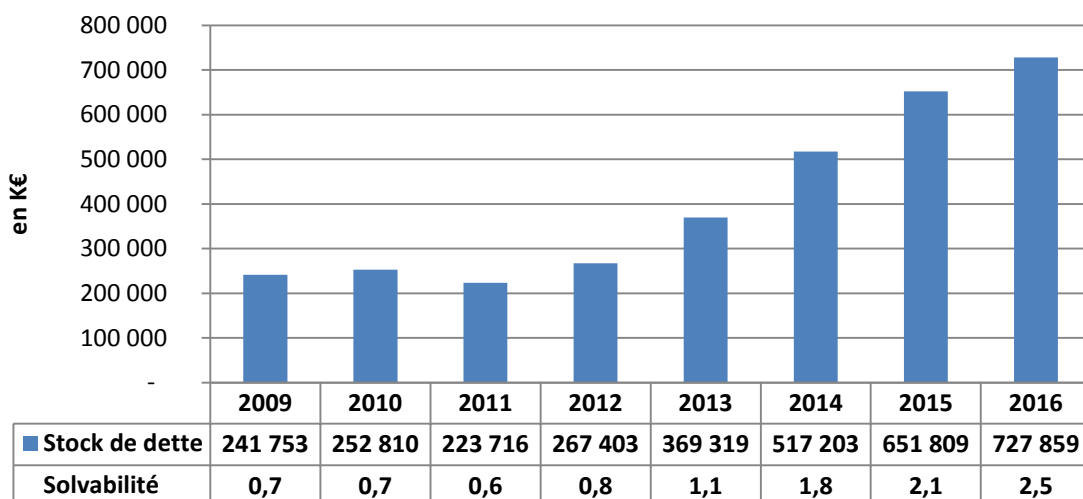
Le taux d'épargne brute est le rapport de l'épargne brute sur les recettes réelles de fonctionnement. Ce taux passe de 13,3% en 2015 à 12,6% en 2016. Ce taux est ainsi en croissance pour la deuxième année consécutive.

<sup>8</sup> Épargne nette = épargne brute – remboursements de dette.

<sup>9</sup> Exprimé en jours calendaires et hors emprunts revolving.



L'endettement du Département (727,9 M€) rapporté à l'épargne brute (287,7 M€) donne un ratio de solvabilité de 2,5 ans fin 2016. Si celui-ci est moins favorable qu'en 2009, il recèle des marges de manœuvre importantes. En effet, comparé à la moyenne nationale des départements de plus d'un million d'habitants (5,7 ans), il laisse une possibilité d'endettement supplémentaire conséquente.





## **B. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

En 2016, au niveau national, malgré la baisse des dotations, l'évolution des recettes de fonctionnement des départements (près de 68 milliards d'euros) est relativement bien orientée (+1,2 % hors loi adaptation de la société au vieillissement).

Pour la troisième année consécutive, les collectivités locales sont prélevées au titre de la contribution au redressement des finances publiques. Ainsi, les dotations de l'Etat enregistrent un recul de presque 9%.

Seuls les produits des DMTO conservent une évolution marquée (+8%).

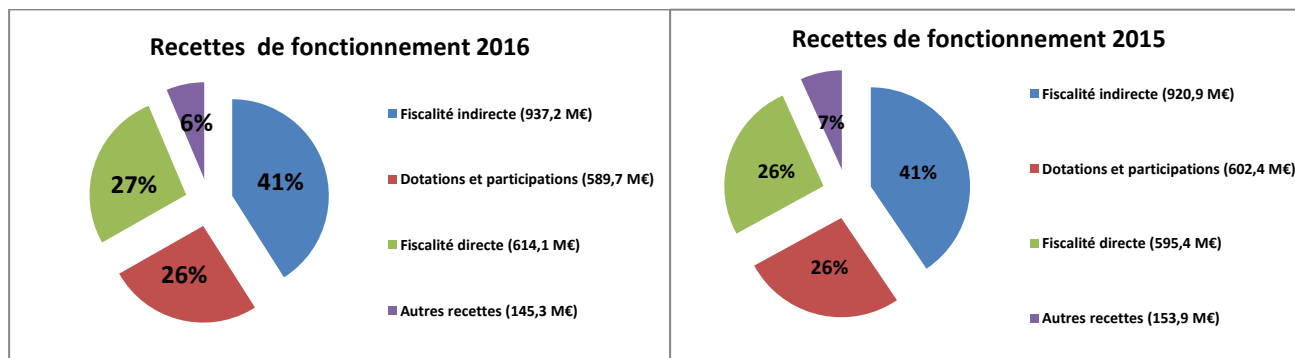
D'un montant de 2.291,7 M€, les recettes du Département affichent en 2016, tous éléments compris, une baisse de 2,7 M€, soit -0,1%.

Hors reprises de provisions, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 2.286,4 M€ et connaissent une hausse de 0,6% (+13,9 M€), contre 1,7% l'an dernier.

Après correction d'événements exceptionnels (cessions, réintégration comptable FAJ-FSL...) la variation s'affiche à +1%.

Les produits de la fiscalité directe, des DMTO et du FFAPA10 ont permis de contenir la diminution des dotations de l'Etat. Notamment la forte réduction de 9,3% de la dotation globale de fonctionnement qui est passée de 375 M€ à 340 M€.

A noter la progression du fonds de financement de l'allocation personnalisée d'autonomie (FFAPA et de ses autres composants) représentant 67,9 M€ en 2016 (+13,4 M€, +24,5%)<sup>11</sup>.



NB : hors provisions et régularisations comptables.

### **La fiscalité directe**

Les recettes de fiscalité directe s'élèvent à 614,1 M€ en 2016, soit une évolution de 18,8 M€. Ceci hors reversement par l'Etat des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) (16,8 M€) et du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) (37,7 M€), considérés dans l'analyse comme des dotations.

<sup>10</sup> Fonds de financement de l'allocation personnalisée d'autonomie.

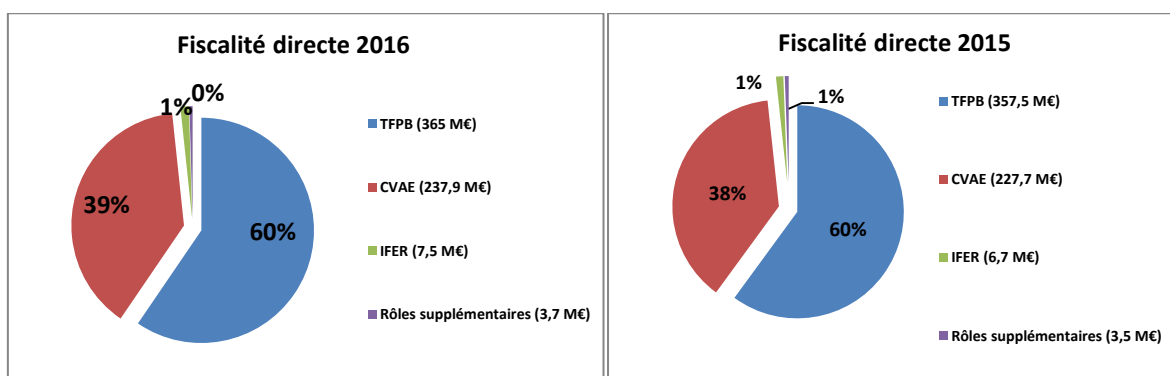
<sup>11</sup> Effet lié à la mise en œuvre de la loi ASV (adaptation de la société au vieillissement).

Le produit de TFPB représente 365 M€ et connaît une hausse de 2,1% provenant uniquement de la revalorisation forfaitaire et physique des bases. Cette année encore, le taux de la TFPB a été maintenu à 15,05%, alors que la moyenne nationale est de 16,25% (17,14% pour la métropole hors Paris).

Le montant perçu au titre de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) s'élève à 237,9 M€ en hausse de 4,5%. Le Département ne dispose d'aucun pouvoir de taux sur cette taxe. Pour mémoire, à compter de 2017, cette ressource est profondément modifiée par le transfert d'une grande partie du produit à la Région.

Essentiellement constitué par un prélèvement sur les centrales électriques et les stations radioélectriques, le produit perçu au titre de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) en 2016 s'élève à 7,5 M€. Il est en progression de 12,4%. Cette croissance exceptionnelle est liée à la remise en service d'une unité de production EDF sur l'Etang de Berre.

Les rôles supplémentaires s'élèvent à 3,7 M€.



NB : hors frais de gestion de la TFPB et FNGIR.

### La fiscalité indirecte

Le produit fiscal indirect encaissé par la collectivité, en 2016, à 937,2 M€ contre 920,9 M€ en 2015, est en hausse de 1,8% (+16,3 M€). L'essentiel de la croissance provient de la progression du produit des DMTO.

En effet, les DMTO, hors mécanismes de péréquation, représentent 340,7 M€ en 2016 soit +8%, comme pour la moyenne nationale. La hausse de 25,2 M€ est liée à la hausse des prix des biens dans l'ancien ainsi qu'à la reprise du marché immobilier.

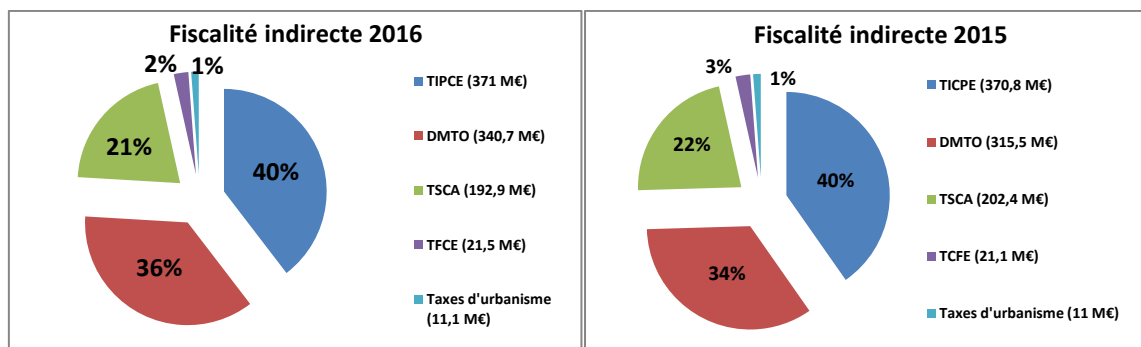
Par ailleurs, la contribution du Département au reversement au fonds de péréquation national s'élève à 37,9 M€ et vient grever une partie de ces recettes.

Le Département perçoit également, au titre de la fiscalité indirecte, le produit de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), soit 371 M€ en quasi stabilité.

Le produit de la taxe sur les conventions d'assurance (TSCA), d'un montant de 192,9 M€ est en baisse de 4,7%. Toutefois, celle-ci est due à l'encaissement en 2017 du dernier versement du mois de décembre 2016.

Le produit de la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TCFE), acquittée sur la quantité d'électricité fournie ou consommée, représente 21,5 M€. Il enregistre une hausse de 1,5% par rapport à 2015.

Les recettes de taxe d'aménagement (TA), la taxe départementale pour le financement des Conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (TDCAUE) et la taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS) s'élèvent à 11,1 M€, soit une hausse 1,1%.



NB : hors attribution du fonds de péréquation des DMTO.

### Les concours de l'Etat et de la Caisse de solidarité pour l'autonomie (CNSA)

Le produit des concours de l'Etat et de la CNSA représentent (530,3 M€)

#### *La dotation globale de fonctionnement (DGF) et la dotation générale de décentralisation (DGD)*

La DGF et la DGD représentent 351,9 M€, soit respectivement 340 M€ et 11,9 M€. La DGF subit à nouveau une baisse de 35 M€ (-9,3%), alors que la DGD reste inchangée depuis plusieurs années. La baisse de la DGF au niveau national est de 9,2%.

#### *Les compensations destinées à neutraliser les effets de la réforme fiscale*

Les attributions relatives aux dispositifs de compensation afin de garantir la neutralité de la réforme fiscale de 2011 sont reconduites à l'identique chaque année, à savoir :

- le FNGIR, alimenté par les collectivités contributrices, s'élève à 37,7 M€ ;
- la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), financée par l'Etat, s'élève à 48,6 M€.

A compter de 2017, la DCRTP devient une variable d'ajustement des concours de l'Etat et connaîtra une baisse.

#### *Les dotations liées à l'acte II de la décentralisation et aux AIS*

Pour couvrir les compétences issues des divers textes de transfert de charges, le Département perçoit des concours de l'Etat ou la CNSA en complément de la TICPE et de la TSCA.

Le Département a été attributaire d'une compensation de 16 M€ (+0,6 M€, +3,7%) en 2016 au titre du fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI) destiné, depuis 2006, à atténuer les déficits constatés en matière de RMI/RSA.

Les concours versés au Département par la CNSA pour le financement de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), des prestations de compensation du handicap (PCH), la dotation à la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) s'élèvent à 84,4 M€ (+9,4 M€, +12,5%).

Malgré la hausse des versements, le taux de couverture des dépenses d'APA et de PCH est toujours insuffisant, notamment en raison de l'accroissement du nombre de bénéficiaires.

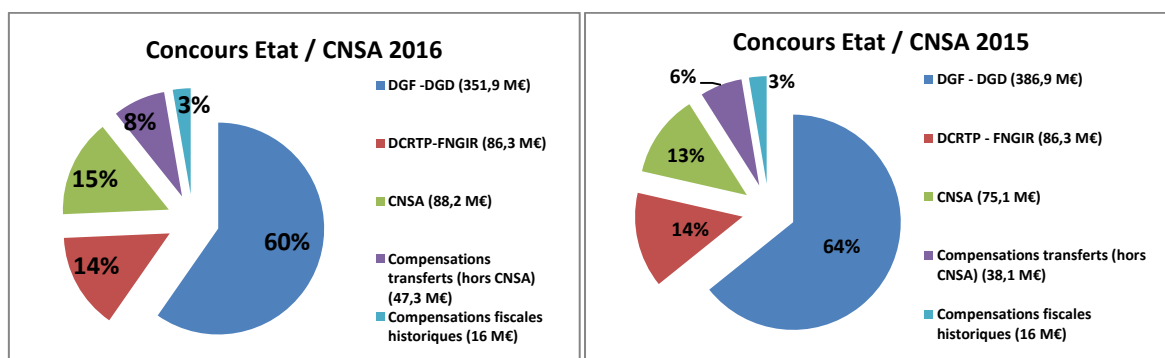
En outre, au titre de la participation du Département à la mise en œuvre de la conférence des financeurs chargée d'organiser la prévention de la perte d'autonomie des personnes du bel âge, une recette de 3,7 M€ a été perçue, portant le total des concours de la CNSA à 88,2 M€ (+17,5%).

Les frais de gestion de la TFPB, transférés depuis 2014, viennent atténuer une partie de la charge des AIS supportée par le Département. L'attribution s'est élevée à 16,8 M€ (+1,3 M€, +8,4%) en 2016.

Enfin, si le Département est essentiellement contributeur aux fonds de péréquation, il est aussi attributaire d'une recette de 14,5 M€ en 2016 (+7,3 M€), qui vient elle aussi diminuer une partie du reste à charge dans le domaine des compétences sociales.

#### *Les compensations fiscales historiques*

Les anciennes compensations des exonérations de taxe d'habitation, de taxe professionnelle et celles liées à la TFPB se chiffrent à environ 16 M€ en 2016.



NB : dont frais de gestion de la TFPB, FNGIR et attribution de péréquation des DMTO.

### **Les autres produits (145,3 M€) hors provisions**

#### *Les recettes et participations du secteur social (90,8 M€)*

D'un montant de 90,8 M€, elles sont constituées essentiellement de recettes émanant du secteur des personnes du bel âge et handicapées, de l'insertion et de recouvrement de leurs indus.

#### *Les autres produits (54,6 M€)*

D'autres secteurs d'activité génèrent des produits de fonctionnement.

Les postes significatifs sont les suivants :

- produits des services du domaine, ventes diverses et autres recouvrements pour 26,8 M€ ;
- diverses participations pour 6,2 M€ (emplois d'avenir, participation des familles à la restauration dans les collèges, convention avec la société du canal de Provence (SCP)...)
- produits financiers (4,3 M€), pour l'essentiel les dividendes perçus de la compagnie nationale du Rhône (CNR) ;
- recettes exceptionnelles pour 17,2 M€ (vente immeuble, remboursement CESU au titre de la PCH et APA, régularisation de contrats aidés et indemnités litiges,...).

## EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2016, les dépenses de fonctionnement du Département ont atteint, hors provision, 1.994,7 M€ et 2.000,3 M€ tous mouvements inclus.

Elles ne progressent que de 0,7% (+13,1 M€) par rapport à 2015, conséquence d'une volonté de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Le rythme des charges de fonctionnement dans les Bouches-du-Rhône s'accroît nettement moins que la moyenne des départements de France. En effet, ceux-ci affichent une hausse estimée à 2,2%.

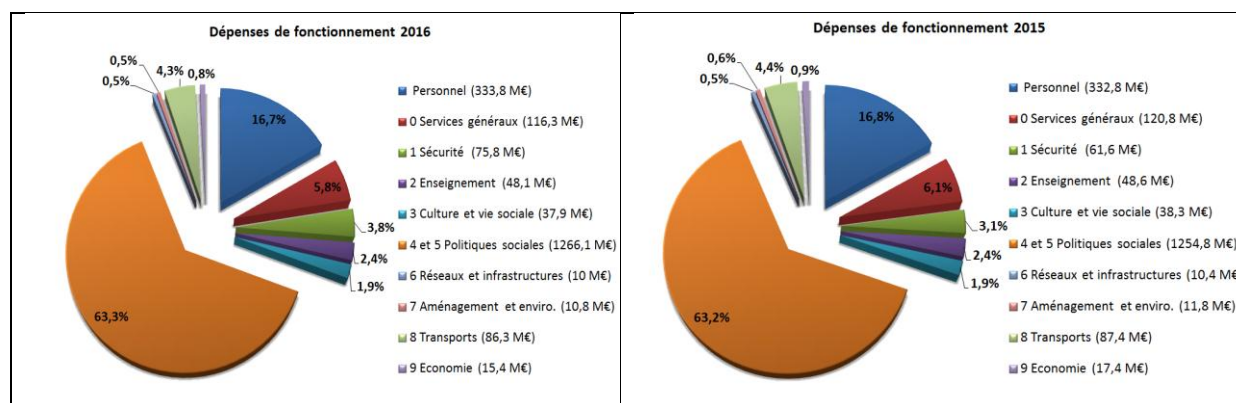
Une décélération notable est constatée pour les Bouches-du-Rhône, après les croissances de 3,1% en 2013, 2,4% en 2014 et 2,1% en 2015.

### Les charges de personnel

Les dépenses de personnel du Département sont de 333,8 M€ en 2016, et représentent 16,7% des dépenses réelles de fonctionnement.

Elles restent très stables sur un an (+1 M€ ; +0,3%), alors que l'ensemble des départements connaît une progression moyenne de +1,4% pour ce type de dépenses.

La présentation des dépenses de fonctionnement qui suit est basé sur une approche fonctionnelle, qui, hors dépenses de personnel (soit 1.666,5 M€), permet de mieux mesurer l'impact des dépenses réelles de fonctionnement selon les activités.



### Les dépenses d'aide sociale et de solidarité

Politique essentielle pour le Département et premier poste de dépenses, l'action sociale représente, avec 1.266,1 M€ en 2016, 76% des dépenses de fonctionnement hors rémunérations. Moins dynamiques, ces dépenses progressent de moins de 1% (+11,3 M€) en 2016. Les principales dépenses sont consacrées au revenu de solidarité active (RSA), à la PCH, à la famille et l'enfance ou encore à l'APA.

En 2016, les dépenses d'AIS se sont élevées à près de 764 M€ (quasiment 780 M€ attendus en 2017). Avec des ressources directes et indirectes de moins de 545 M€, le reste à charge s'est élevé à près de 220 M€. En approche pluriannuelle, l'arriéré dû au Département se chiffre à un peu moins de 2 milliards d'euros fin 2016.

### ✓ *Le revenu de solidarité active et l'insertion*

Nonobstant de nombreux atouts, le Département des Bouches-du-Rhône connaît une situation économique tendue, avec notamment un taux de chômage de 11,7%, près de deux points au-dessus de la moyenne nationale (10%).

Dans ce contexte difficile, le Département a fait de l'emploi une de ses priorités. Cette orientation a été validée à l'issue des Etats Généraux de Provence (EGP).

La mise en œuvre des politiques nouvelles issues des EGP a porté ses fruits. En effet, en 2016, avec des dépenses d'insertion qui se limitent à 516,5 M€ contre 520,7 M€ en 2015, soit -0,8%, la maîtrise apparaît évidente.

Les allocations versées au titre du RSA sont stables pour la première fois depuis longtemps. Ceci malgré une double revalorisation (au 1er avril et au 1er septembre 2016), tenant compte de l'inflation et du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ces dépenses affichent 452,1 M€ en 2016, soit une hausse de seulement 0,5% (+2,4 M€) grâce à la baisse du nombre des allocataires.

Le nombre moyen d'allocataires du RSA socle (financé par le Département) enregistre une diminution de 4.149 personnes en un an (-5,6%), pour atteindre 70.514 bénéficiaires en 2016.

Le coût moyen d'un allocataire pour le Département s'établit à 633,93 € par mois au premier trimestre 2017.

Cette déflation des effectifs des bénéficiaires du RSA est le résultat d'une politique volontariste, menée en vue de favoriser le retour à l'emploi des allocataires et des personnes les plus éloignées du marché de l'emploi.

Le Département a ainsi programmé une série d'événements permettant aux demandeurs d'emploi de rencontrer des entreprises.

A titre d'exemples, on peut citer diverses manifestations comme « l'accélérateur de l'emploi en Provence » qui a pour but de rapprocher l'offre de la demande. Les demandeurs d'emploi participent à des ateliers à l'Hôtel du Département (aide à la rédaction de CV, préparation des entretiens d'embauche, job-dating avec des entreprises...). Cette programmation a attiré 6.000 visiteurs en 2016.

Les « matinales de l'emploi » ont également été lancées. Elles réunissent tous les deux mois, sur un bassin d'emploi, les entreprises, les acteurs économiques et les acteurs de l'emploi.

Le Département poursuit sa politique en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA. En 2016, la somme de 62,4 M€ a été consacrée aux différents volets et actions d'insertion.

Les dépenses d'insertion professionnelle (contrats, formation...) sont stables à 43,7 M€.

Elles permettent à des personnes sans activité professionnelle de retrouver le chemin de l'emploi, avec la signature par exemple de contrats uniques d'insertion (CUI).

Quant aux dépenses d'insertion sociale (accueil, suivi...), elles atteignent 13,7 M€ en 2016.

✓ *L'allocation personnalisée d'autonomie et l'aide aux personnes du bel âge*

Très concerné par le vieillissement de la population, le Département se préoccupe des personnes du bel âge. En 2016, 278,2 M€ ont été investis dans cette politique.

Les dépenses liées à l'APA, qu'il s'agisse de l'aide à domicile ou en établissement, se stabilisent, avec un total de 155 M€ (avec respectivement 100,7 M€ (-1,1%) et 54 M€ (+1,7%)).

La progression des dépenses de l'APA en établissement est principalement liée à la hausse du nombre d'allocataires (13.402 allocataires en 2016, contre 13.064 fin 2015), à la révision des tarifs dépendance, ainsi qu'à la signature de nouvelles conventions tripartites.

Le coût moyen d'un allocataire pour le Département est évalué à 369 € à domicile et à 336 € en établissement.

Les autres actions en faveur des personnes âgées ont augmenté de 1,6 M€ (+1,3%). D'un montant de 123,2 M€, elles concernent essentiellement le placement en établissement (107 M€), l'aide à l'autonomie et au maintien à domicile (8 M€) et le développement d'animations (5,3 M€), dont 5 M€ sont consacrés par exemple au fonctionnement de la structure Entraide Solidarité 13.

✓ *Les dépenses relatives aux personnes handicapées*

Soucieuse d'accompagner au mieux les personnes handicapées, la collectivité a financé le handicap à hauteur de 259,7 M€ en 2016 (+14,6 M€ ; +5,9%).

Les charges au titre de la seule PCH atteignent ainsi 85,6 M€ (+12% ; +9,2 M€) avec un nombre d'allocataires qui ne cesse d'augmenter, qu'il s'agisse de la PCH adultes ou de la PCH moins de 20 ans.

Au final, les prestations PCH ont bénéficié à 5.866 adultes et 1.452 enfants en 2016.

Les frais d'hébergement des personnes handicapées sont également à la hausse. Ce secteur atteint 150 M€ en 2016 (+5,8 M€, +4%). Les prestations en faveur du maintien à domicile et l'autonomie des personnes handicapées à travers les services d'accompagnement médico-social pour adulte handicapé (SAMSAH) et d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) ont représenté 7,2 M€.

Par ailleurs, 12 M€ au titre de l'allocation compensatrice tierce personne ont été versés en 2016.

Enfin, le Département participe au financement de la MDPH, dont la mission est de fédérer les actions envers les personnes handicapées. Pour 2016, ce sont 2,8 M€ qui lui ont été versés : 1,7 M€ pour le reversement de la part CNSA, et 1,1 M€ de participation du Département à son fonctionnement.



### ✓ *La prévention médico-sociale et les dépenses relatives aux familles et à l'enfance*

#### ▪ La prévention médico-sociale

Les dépenses de prévention médico-sociale représentent 8,5 M€ en 2016. Elles comprennent l'ensemble des actions de santé de la compétence du Département :

- la protection maternelle et infantile, ainsi que la planification familiale : 4,8 M€ (-6,9%) ;
- la prévention et l'éducation par la santé : 3,2 M€ dont le financement des missions de service public du laboratoire départemental d'analyses (LDA) pour 0,6 M€ ;
- la lutte contre les inégalités sociales de santé et des études innovantes (0,5 M€).

#### ▪ Famille et enfance

Les crédits consacrés à l'aide sociale à l'enfance représentent un budget de 174,3 M€ (+1,5%, +2,5 M€). Ils recouvrent principalement trois prestations : les actions éducatives, les mesures de placement et les aides financières. Ces prestations visent à protéger la santé de l'enfant, à assurer sa sécurité, son éducation ou son entretien.

Les placements en établissements, financés à hauteur de 128,9 M€, représentent la plus grande part des financements mobilisés en 2016. Les autres dépenses regroupent diverses actions, dont le dispositif de placement d'urgence et des subventions aux associations.

En terme d'accueil dans les structures adaptées, le nombre d'enfants placés en maison d'enfants à caractère social (MECS) est en progression (1.977 en 2016, contre 1.942 fin 2015), tandis que les mineurs non accompagnés (MNA) étaient 350 à bénéficier d'un dispositif d'accueil à la fin de l'année 2016.

### ✓ *Les autres interventions sociales*

Les autres interventions sociales totalisent des dépenses pour un montant de 23,5 M€. Parmi celles-ci, les dépenses réalisées dans le cadre du fonds de solidarité pour le logement (FSL) égalent 13,5 M€.

A terme, après une phase transitoire en 2017, la gestion du FSL sera assurée par la Métropole.

### *Les transports*

Relever le défi de la mobilité des usagers a été un des enjeux majeurs mis en exergue par les Etats Généraux de Provence. Le Département a développé son action en faveur des transports. Le plan mobilité prévoit de consacrer plus de 300 M€, pour des actions comme les routes, les pistes cyclables et le numérique. La section de fonctionnement enregistre en ce domaine 86,3 M€ de dépenses (soit 5,2% des dépenses réelles de fonctionnement hors rémunérations).

La gestion du transport public de voyageur (69,5 M€, en hausse de 0,6 M€, +0,8%) comprend à la fois :

- les dépenses liées à la gestion du réseau routier pour 67,5 M€ au total (en hausse de +1,2%), dont 49 M€ pour le transport des voyageurs ;
- le transport fluvial pour 2 M€.

Les transports scolaires stricto sensu ont été financés à hauteur de 16,8 M€ en 2016.

### *La sécurité*

Le budget de la sécurité (4,6% des dépenses réelles de fonctionnement hors rémunérations) s'élève à 75,8 M€ et connaît une croissance de 23% par rapport à 2015 (+14,2 M€).

Attentif à donner des moyens efficaces aux sapeurs-pompiers, le Département a augmenté la subvention de fonctionnement en faveur du service départemental d'incendie et de secours (SDIS). Le SDIS a ainsi été financé à hauteur de 61,9 M€ (+7,5% ; +4,3 M€) en 2016, dont 1,5 M€ de soutien exceptionnel suite aux dramatiques incendies de l'été 2016.

Par ailleurs, le département a contribué pour 10,8 M€ au fonctionnement du bataillon des marins-pompiers de Marseille (BMPM).

Dans le domaine de la prévention incendie et de la protection des massifs forestiers, 3,1 M€ ont permis notamment le débroussaillage l'entretien et la gestion de la voirie et des domaines.

### *L'accompagnement de l'éducation et la politique en faveur des collèges*

Le budget alloué à cette politique représente 48,1 M€. La plus grosse part de ces dépenses concerne les dotations de fonctionnement des collèges.

Le Département finance les frais de gestion des collèges publics et des collèges privés sous contrats (24 M€ au total. Un budget de 2,8 M€ est affecté aux bourses d'études en faveur des collégiens (+4,1%).

En outre, depuis 2015, le Département a lancé le plan « Collèges numériques de Provence » : des tablettes sont prêtées aux élèves de classe de 5ème. Ce plan, cofinancé par l'Etat, s'accompagne également d'un contenu pédagogique adapté et développé avec les enseignants.

C'est ainsi que 16.000 tablettes ont été distribuées aux collégiens depuis la rentrée 2016. La montée en charge est progressive et sera fonction du raccordement au très haut débit des établissements. D'ici à la fin de l'année 2017, tous les collèges du Département seront raccordés.

En fonctionnement, ce sont 1,6 M€ qui ont été consacrés au financement du collège numérique.

La sécurité des collégiens est également un enjeu majeur, avec le développement de la vidéo-protection, la sécurisation à l'entrée des établissements ou encore la médiation sociale qui représente 2,8 M€.

Enfin, près de 17 M€ sont consacrés à l'entretien des collèges (maintenance courante, installation thermique...) et au diverses actions facultatives développés à travers les EGP (alimentations, actions citoyennes...).

### *La culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et loisirs*

La collectivité poursuit son action en faveur de la culture et du sport sur son territoire.

Ces interventions représentent 37,9 M€ en 2016.

### ✓ *Le sport et la jeunesse*

Les aides du Département permettent notamment l'organisation de nombreuses manifestations.

La collectivité a consacré 14,5 M€ au sport en 2016 (+1,8%). Il s'agit essentiellement de soutenir les associations sportives (11,5 M€) et ainsi de favoriser le sport pour tous. Mais, le Département participe aussi à l'organisation de grands événements tels que le Mondial la Marseillaise à pétanque, les 10 kilomètres du CD13, le Marseille-Cassis, ou l'Open 13.

L'année à venir sera marquée par l'événement Marseille capitale européenne du sport, auquel le Département apporte tout son concours.

La jeunesse a mobilisé 4,7 M€ en 2016, à travers des actions spécifiques en faveur des jeunes, comme des subventions versées au milieu associatif (1,9 M€ en 2016) ou encore en faveur du fonds d'aide aux jeunes (FAJ) (0,9 M€).

En 2017, les missions du FAJ sont en grande partie transférées à la Métropole, ainsi que la gestion du centre sportif de Fontainieu.

### ✓ *La culture*

En 2016, 18,7 M€ ont été consacrés au soutien des actions culturelles des Bouches-du-Rhône.

Les activités artistiques et des manifestations culturelles ont été financées à hauteur de 16,2 M€ et le fonctionnement des musées représentent 1,3 M€. Les autres dépenses concernent les bibliothèques, les médiathèques et les services d'archives (1,2 M€).

### *Le développement économique, l'agriculture et l'aménagement du territoire*

Le volume des dépenses de ces politiques représente 36,2 M€. Cette agrégat recouvre l'ensemble des actions menées dans le domaine du développement économique (15,4 M€), des réseaux et infrastructures (10 M€) et de l'aménagement et l'environnement (10,8 M€).

### ✓ *Le développement économique*

Le Département assume une politique volontariste en matière de développement économique (15,4 M€). Malgré les restrictions apportées par la loi « NOTRe » aux compétences des départements, la collectivité a su maintenir son rôle de promoteur du développement économique sur le territoire. Ce rôle étant un corollaire de celui de promoteur du retour à l'emploi.

Le Département souhaite faire évoluer les partenariats avec l'ensemble des acteurs économiques, afin de lever les freins à l'emploi, et d'aider à pourvoir les 15.000 postes déclarés vacants dans les Bouches-du-Rhône.

En matière économique, les interventions du Département prennent la forme de subventions à des organismes publics et privés (1,8 M€) ou encore de participations (1,3 M€).

Au total, la collectivité a apporté 4,6 M€ de soutien financier à des structures d'animation et de développement économique, dont près de 1,6 M€ à la promotion économique, notamment au travers de sa participation à « Provence promotion » (1,3 M€).

L'agriculture est également un secteur clef en Provence. Elle a bénéficié de 5,4 M€ en fonctionnement au cours de l'exercice 2016. Ce soutien finance aussi bien des prestations de conseil et d'appui technique aux exploitations, que des programmes de santé animale.

L'année 2016 a été marquée par la création d'un Salon de l'agriculture en Provence, qui s'est déroulé sur la Commune de Salon. Cette manifestation est appelée à se renouveler chaque année.

Enfin, 4,5 M€ ont été alloués au secteur du tourisme afin de promouvoir la destination « Provence », qui connaît déjà un grand succès avec une troisième place au sein des départements les plus visités en région PACA. Ces sommes sont destinées au soutien aux opérateurs et à l'organisation de congrès, dont 4,3 M€ versés à l'agence de développement du tourisme dans les Bouches-du-Rhône.

#### ✓ *Les réseaux-aménagements routiers et infrastructures*

Dans ces domaines, l'action départementale consiste à maintenir la qualité du réseau routier, à le sécuriser, et à développer l'accessibilité au territoire. Ce sont 10 M€ de dépenses de fonctionnement qui ont été versés en 2016, et 7,5 M€ spécifiquement pour l'entretien des routes départementales, le fonctionnement des voies fluviales et la sécurisation du réseau départemental.

Dans cette enveloppe, 0,3 M€ sont consacrés à des actions de sécurité routière

#### ✓ *L'aménagement et l'environnement*

La collectivité œuvre pour la préservation du milieu naturel et la mise en valeur de ses domaines départementaux, dont 17.000 hectares d'espaces naturels sensibles (ENS) qui font des Bouches-du-Rhône le 1er département propriétaire foncier d'ENS. Au total ce sont 10,8 M€ qui ont été consacrés en 2016 à ces politiques.

Les actions en faveur du milieu naturel ont été financées à hauteur de 5,9 M€. De plus, dans une logique d'aménagement et de développement urbain, 3,9 M€ ont été dépensés sur l'exercice 2016.

#### *Les dépenses d'administration générale de la collectivité*

Vigilante à la réalisation d'économies, la collectivité s'est fixée pour objectif de réduire ses dépenses d'administration générale, qui affichent un total de 116,2 M€ en 2016 (7% des dépenses réelles de fonctionnement hors rémunérations).

Objectif réussi, puisque ces dépenses, très hétérogènes, sont en recul de 4,6 M€ (-3,8%) par rapport au précédent exercice.

Elles se répartissent entre les dépenses d'administration générale et de coopération décentralisée et certaines opérations non ventilables.

#### ✓ *Les dépenses d'administration générale et de coopération décentralisée*

Le montant de ces charges atteint 57,1 M€ en 2016. Là encore la collectivité concrétise sa volonté de maîtriser les dépenses inhérentes au fonctionnement de l'institution (-12,6 M€, -18,1% par rapport à 2015). Hors contentieux, la baisse des moyens est de 5,9% (-6,3 M€).

Notamment, les dépenses de communication et de publicité sont en recul et atteignent 2,8 M€ (-1,4 M€, -32,3%).

Les actions de coopération décentralisée, qui permettent à la collectivité de s'engager dans une démarche partenariale avec des autorités locales étrangères, représentent de leur côté, 0,8 M€ en 2016.

✓ *Les dépenses non ventilables*

Certaines dépenses non ventilables, figurant dans les postes de moyens généraux, méritent un traitement spécifique.

Elles atteignent un montant de 53,6 M€, hors provisions, en 2016 (+9,7% ; +4,7%).

Le poste le plus important est constitué des restitutions sur la fiscalité indirecte, qui progresse de 4 M€ (+11,6%), pour aboutir à 38,8 M€ en 2016.

Cette hausse s'explique par la contribution toujours plus importante du Département aux fonds de péréquation des DMTO. Ce versement atteint 37,9 M€ brut en 2016 (23,3 M€ net).

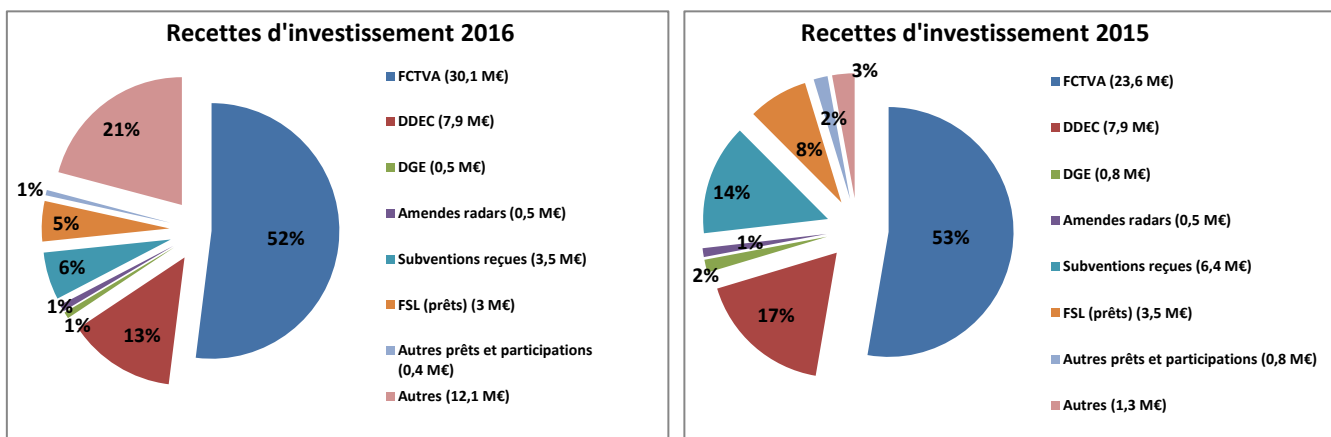
D'autre part, le Département participe aussi au fonds de péréquation de la CVAE pour 0,9 M€.

Enfin, les intérêts de la dette et les autres charges financières complètent ce poste de dépenses avec 14,7 M€ mobilisés en 2016, en hausse par rapport à 2015 (+0,7 M€ ; +4,7%).

## C. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT (HORS DETTE)

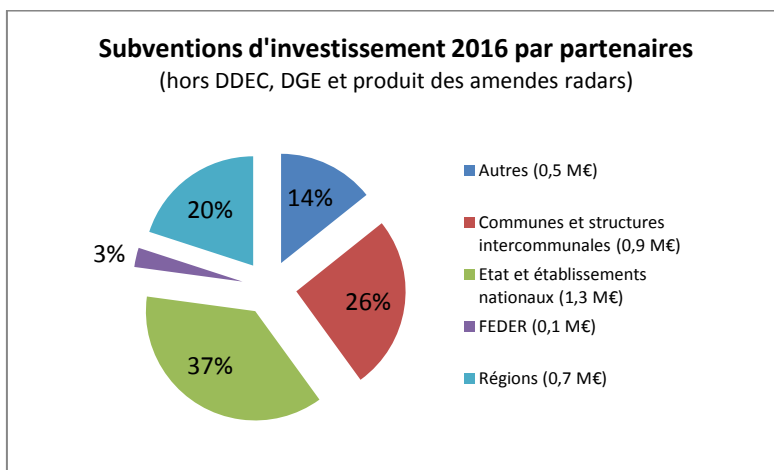
Les recettes d'investissement, hors dette, du Département des Bouches-du-Rhône s'élèvent à 57,9 M€ et sont en hausse de 29,2%, notamment grâce à un remboursement exceptionnel lié à la construction de la rocade L2 à Marseille.



Résultat de l'engagement du Département dans l'investissement local, le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) s'élève à 30,1 M€, soit une hausse de 6,5 M€ et représente 52% des recettes d'investissement (hors emprunts). Il demeure la principale recette de cette section.

La dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) (7,9 M€) et le produit des radars automatiques (0,5 M€) ne connaissent aucune progression. La dotation globale d'équipement (DGE) pour l'équipement des communes rurales (0,5 M€) est en baisse (-0,3 M€) en raison du gel des versements par l'Etat à compter du 2ème trimestre 2016.

Les subventions d'investissement perçues sont elles aussi en recul et s'élèvent à 3,5 M€ (-3 M€).



Attribuées par l'Etat, la Région et d'autres collectivités, celles-ci sont essentiellement constituées par des participations dans le domaine routier (2,8 M€) et à moindre échelle dans celui de l'environnement (milieu naturel, incendie et secours) (0,5 M€).

Enfin, les autres ressources représentent en 2016 la somme de 15,4 M€, dont 10,6 M€ d'exceptionnel. Le Département a notamment bénéficié d'un remboursement au titre du financement de la Rocade L2 pour 7,5 M€ et d'une subvention de la SNCF au titre de la modernisation de la ligne Marseille-Gardanne-Aix pour 3,1 M€.

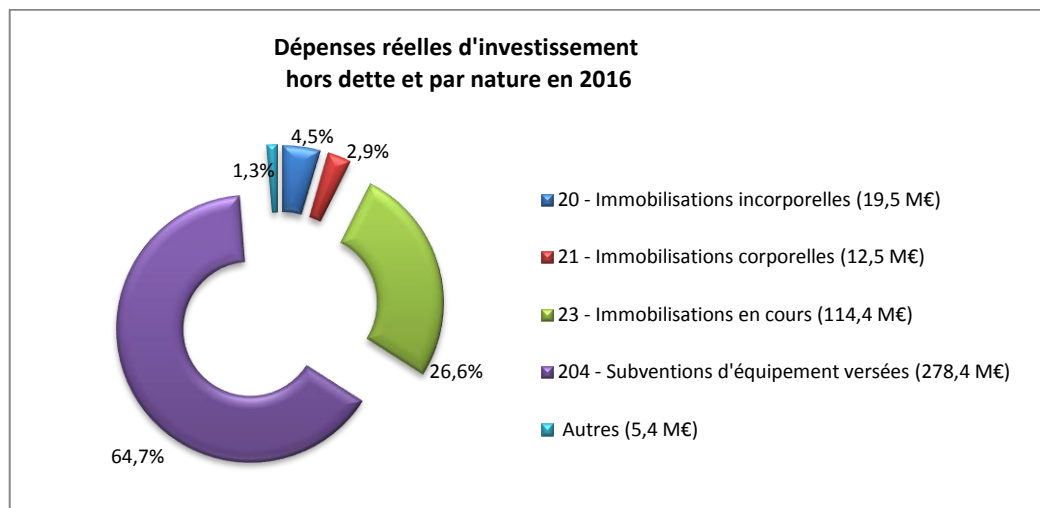
Les remboursements de prêts reçu dans le cadre du FSL ont été de 3 M€. Après la phase transitoire 2017, cette ressource sera définitivement transférée à la Métropole en 2018.

### EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (HORS DETTE)

Les dépenses d'investissement des départements continuent de se dégrader au niveau national. En 2016 cependant, elles enregistraient un recul moindre de 4,3% contre 8,2% en 2015.

Avec 9,3 milliards d'euros, les investissements des départements, tant au niveau des équipements que des subventions, connaissent leur plus bas niveau depuis les années 2000. En dépit de cette conjoncture économique difficile, le Département des Bouches-du-Rhône poursuit une politique d'investissement soutenue s'inscrivant dans le projet défini au lendemain des Etats généraux de Provence « La Provence de demain ».

Les dépenses d'investissement atteignent ainsi 430,2 M€ hors dette. Si par rapport à 2015 la baisse est significative (-12,3%), elle n'annonce en rien un désengagement du Département. Elle est essentiellement consécutive à des retards dans l'exécution des projets et à la fin de certaines opérations (ex : rocade L2).



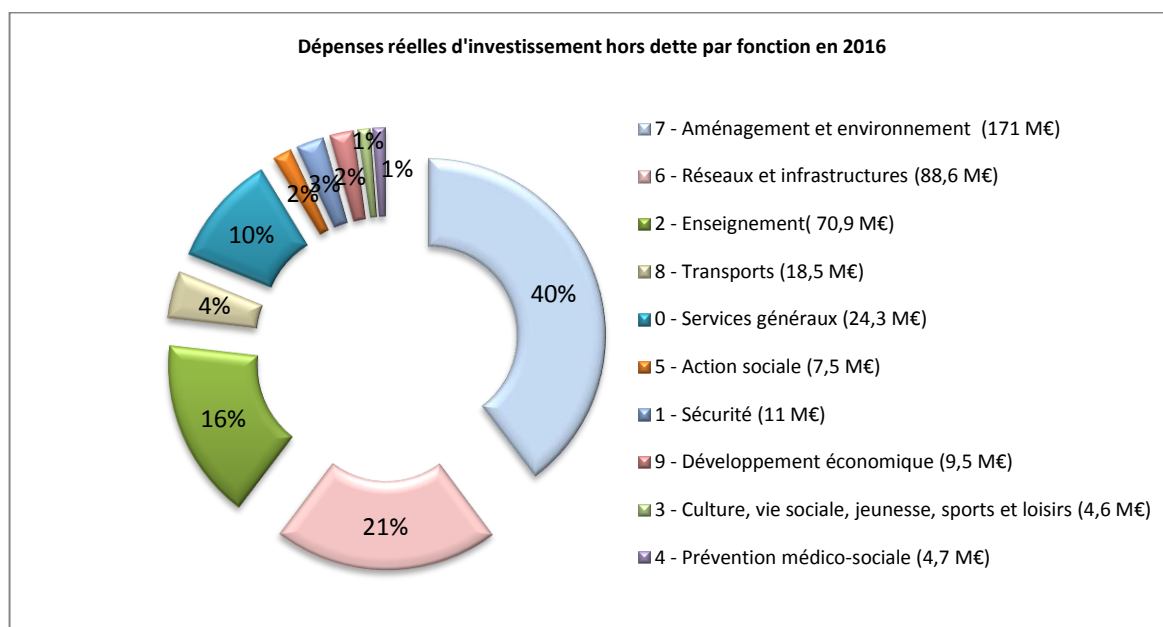
A l'instar des années précédentes, le montant des subventions d'équipement reste le poste le plus élevé avec 278,4 M€, représentant ainsi 64,7% de l'investissement total.

Soucieux de réduire la fracture territoriale et d'améliorer le rayonnement et l'équipement de son territoire, le Département se positionne comme un partenaire privilégié des communes et des intercommunalités, en y consacrant une large part de ses subventions (161,2 M€). Le budget du Département reste un des plus importants de France en matière de subvention d'équipement.

Les dépenses consacrées à l'investissement direct représentent 146,4 M€ contre 142,2 M€ en 2015, soit une progression de 2,9%.

Les politiques majeurs demeurent les collèges (56,9 M€) et les routes (40,9 M€).

L'ensemble de ces actions est décliné selon différentes fonctions analysées ci-après.



✓ *L' aménagement et l'environnement » (171 M€)*

Fort d'un investissement de 171 M€, le Département affirme son rôle de soutien au tissu économique local destiné à développer le territoire.

Ainsi, 143,5 M€ ont été consacrés à la politique d'aide aux communes à travers les différents dispositifs mis en place par le Département (contrat d'aménagement, équipements structurants, travaux de proximité, partenariat Ville de Marseille...).

En outre, le Département mène une politique dynamique en partenariat avec les bailleurs sociaux et mobilise sur cet exercice 18,6 M€ pour la construction et la rénovation de l'habitat, dont d'importants programmes en lien avec 13 Habitat.

Enfin, en matière de politique de la ville, près de 6,4 M€ de crédits ont été alloués aux différents programmes d'aide.

✓ *Le réseaux – infrastructures et les transports (107,1 M€)*

Avec un budget de 88,6 M€ en 2016, la fonction « Réseaux et infrastructures » représente une politique locale majeure. Un plan pluriannuel prévoit de consacrer 330 M€ à la mobilité, dont 80 M€ pour les routes et 40 M€ pour les pistes cyclables.

Soucieux d'offrir un réseau routier performant, le Département concentre ses efforts sur la gestion, l'exploitation, l'entretien et la sécurité des 3.100 km de routes et ses 2.200 ouvrages d'art (ponts, tunnels...), en attribuant 88,6 M€ aux réseaux et infrastructures.



Aussi, 85,9 M€ ont-ils servi à des opérations routières structurantes et sécurisantes favorisant les déplacements multimodaux ou alternatifs comme le vélo, les déplacements pédestres, ou encore les transports en commun. La rocade L2 à elle seule totalise un financement de 41,2 M€ sur le seul exercice 2016.

Les déplacements, enjeu majeur pour l'attractivité du territoire et l'amélioration du cadre de vie, sont favorisés au regard de la cohérence des transports desservant les pôles économiques et les zones de vie. L'investissement départemental est de 18,5 M€, dont 16,1 M€ notamment consacrés au plan quinquennal d'investissement.

Il est toutefois à noter que les transports ont été transférés à la Métropole Aix Marseille Provence (AMP) et à la Région au 1er janvier 2017, le Département ne conservant que le transport des personnes handicapées.

#### ✓ *L'enseignement » (70,9 M€)*

Avec 70,9 M€ d'investissement en 2016, le Département développe une politique dynamique et ambitieuse dans le domaine de l'enseignement, qui permet aux 135 collèges publics d'être dotés d'équipements performants et des toutes dernières technologies.

Plusieurs dispositifs très innovants sont mis en place à travers le projet « Collège 100% numérique ». Il s'agit notamment de la distribution de tablettes numériques, l'installation de tableaux interactifs ou de rétroprojecteurs dans les salles de cours, les équipements de salles informatiques, les achats de serveurs informatiques, et le raccordement de l'ensemble des collèges au très haut débit.

Près de 53 M€ sont consacrés à la construction, la rénovation, la réhabilitation et l'équipement des collèges du département.

Le Département soutient, en complément, les efforts de recherche et d'innovation dans les universités, laboratoires et autres pôles technologiques. Il y consacre 12,6 M€ de budget, dont 10 M€ au titre du projet ITER.

#### ✓ *La sécurité (11 M€)*

Le département des Bouches-du-Rhône est exposé à la quasi-totalité des risques naturels et industriels auxquelles les SDIS se doivent de répondre. A cette fin, le Département a engagé sur 2016 près de 9,1 M€ pour couvrir les besoins d'équipements et permettre la rénovation et l'entretien des 68 centres de secours.

Par ailleurs, outre le plan de prévention des violences mis en place dans les hôpitaux et la maintenance et rénovation des gendarmeries, l'entretien des espaces naturels sensibles par le corps des forestiers sapeurs nécessite un investissement constant pour renouveler le matériel (1,3 M€).

#### ✓ *Le développement économique, le tourisme et l'agriculture (9,5 M€)*

Strictement encadré par la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 le Département a su adapter son action aux besoins du territoire et rester un acteur privilégié du développement économique local.

Il met en œuvre une politique d'investissement volontariste et réussit, cette année encore, à destiner 9,5 M€ à cette stratégie économique.

Dans ses choix d'investissement, est à noter l'innovation comme facteur de croissance avec des projets tels qu'Euroméditerranée (3,2 M€) ou le syndicat mixte de l'Arbois (0,6 M€).

En outre, 2,9 M€ ont été dédiés à l'agriculture pour des actions en faveur de la gestion de l'espace rural et des filières de producteurs locaux. A ces dispositifs s'ajoutent la lutte contre la pollution et la mise en place d'actions pour la préservation du milieu aquatique et la modernisation des réseaux hydrauliques.

Le tourisme et l'artisanat constituent pour leur part un secteur économique significatif. Le Département finance l'agence « Bouches du Rhône Tourisme » afin de valoriser l'offre touristique départementale. De même, le Fonds d'Intervention Economique permet de venir en aide à l'artisanat et aux commerces locaux. Ces actions représentent un investissement de 2,2 M€.

✓ *L'action sociale et les solidarités (12,2 M€)*

Le Département soutient le secteur hospitalier avec l'acquisition d'équipements de pointe grâce à un volume de crédits de paiement conséquent (4,7 M€ en 2016). Pour exemple, citons le parc IRM et le scanner de l'hôpital de la Timone qui ont bénéficié d'un investissement de 1,5 M€. De son côté, l'Institut Paoli-Calmettes a obtenu une aide de la collectivité de 2,1 M€.

Par ailleurs, 3,7 M€ ont été nécessaires pour l'acquisition et la rénovation de bâtiments sociaux, indispensables équipements de (MDS, espaces pour les personnes du « Bel Age », Entraide Solidarité 13 ...).

Soucieux de ses aînés, l'institution s'attache à améliorer leur condition de vie. La création et la gestion des maisons de retraite ainsi que le soutien d'associations d'animation pour les séniors ont mobilisé 2,6 M€.

Enfin, accompagnant l'aide sociale allouée aux associations caritatives et à la prise en charge d'enfants et de personnes en situation de vulnérabilité, le Département finance plus de 1,2 M€ d'équipements en leur faveur.

✓ *La culture, la vie sociale, la jeunesse, le sport et les loisirs » (4,6 M€)*

Fier de son patrimoine culturel et architectural, le Département s'attache à le valoriser, avec des dépenses d'investissement en progression de 16,5%.

Un volume de 1,2 M€ a ainsi été réservé à des activités artistiques des équipements structurants et des lieux culturels, dont 0,6 M€ pour la friche de la Belle de Mai.

Le Département, soucieux de la préservation de ses bâtiments historiques leur consacre 1,3 M€. De même, la restauration de certains musées et l'achat d'œuvres d'art ont nécessité un investissement de 0,7 M€.

Des moyens financiers conséquents (1 M€), ont été consacrés aux Archives et aux Bibliothèques départementales contribuant ainsi au rayonnement et à la renommée du Département.

Le développement de l'équipement des structures en faveur du sport et de la jeunesse n'est pas en reste avec une affectation de 0,4 M€ de crédit.

✓ *Les « Moyens généraux » (24,3 M€)*

Les « moyens généraux », en appui technique au développement de toutes les politiques départementales, enregistrent hors contentieux, une baisse de 2,2 M€ (-8,2%) et atteignent 24,3 M€.

Les systèmes informatiques représentent 12,7 M€ de dépenses et la maintenance et l'entretien des bâtiments départementaux 4 M€.

Parallèlement, il est à noter que le Département a participé à l'augmentation du capital de la SPL TERRA 13 (1,2 M€), à un apport en compte courant d'associé auprès de 13 Développement (0,8 M€) et à l'octroi de prêts au titre du FSL (2,6 M€).

#### **D. L'ÉPARGNE ET L'ENDETTEMENT**

L'épargne brute représente l'excédent des produits sur les charges de fonctionnement. Associée aux ressources d'investissement, elle permet de financer les dépenses d'investissement.

L'épargne brute des départements devrait connaître un léger repli en 2016 (-1,9%).

Le Département également, voit son épargne brute, non corrigée des cessions, diminuer en 2016 à 291,4 M€, contre 308,7 M€ en 2015, malgré la maîtrise des dépenses et la bonne tenue des DMTO.

Pour obtenir l'épargne nette, il convient de retrancher le remboursement du capital de la dette. Ce dernier a été 56,9 M€. Il tient notamment compte d'un remboursement anticipé de 8,9 M€ et de la première échéance du prêt à taux zéro, FCTVA de 2015, (6,3 M€), conduisant à une épargne nette de 234,5 M€.

Au 1er janvier 2017, le stock de dette du Département représentait 727,9 M€, dont 133 M€ levés en 2016, soit une dette par habitant de 358 €.

Elle se répartissait en 46,1% en dette à taux fixe (335,7 M€) et 53,9% en dette à taux révisable (392,2 M€), pour un taux moyen de 1,95% et une solvabilité de 2,5 ans.

A titre de comparaison, selon les chiffres de l'association des départements de France (ADF), l'encours de dette moyen des départements (de métropole hors Paris) représentait une solvabilité de 5,7 ans.

La dette du Département se ventilait entre quinze prêteurs différents au 1er janvier 2017, avec une prépondérance de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (26%), dont les produits sont majoritairement adossés au livret A.

Le programme d'emprunt obligataire mis en place par le Département en 2013 afin de diversifier et optimiser ses sources de financement enregistre un encours de 223 M€ (sur un programme de 500 M€ à diverses maturités).

Pour financer les 430,2 M€ d'investissements de l'exercice 2016, plusieurs emprunts ont été encaissés pour un montant total de 133 M€.

Soit trois prêts auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour 58 M€, un prêt de 40 M€ souscrit auprès de la Banque postale et trois émissions obligataires pour un montant de 35 M€.

Pour être complet, il convient de préciser que, dans le cadre de la convention de financement de 187,5 M€ avec la CDC, 45 M€ de contrats signés en 2016 vont être mobilisés en 2017. De plus, 49,7 M€ de prêts à taux zéro contractés en 2016 seront également encaissés. Ces volumes vont financer une part des investissements 2017.

Les recettes d'investissement hors dette ont été de 57,9 M€ en 2016, en forte hausse pour les raisons évoquées précédemment, portant la capacité d'investissement (hors emprunts) du Département à 292,4 M€.

Le résultat cumulé reporté de 2015 (67,1 M€) a été utilisé à hauteur de 4,8 M€, pour un fonds de roulement final de 62,3 M€.

Ainsi, la structure de financement des dépenses d'investissement hors dette (430,2 M€) se décompose ainsi en 2016 :

épargne nette :	234,5 M€ (54,5% du financement),
recettes d'investissement :	57,9 M€ (13,5%),
emprunt :	133,0 M€ (31%),
ponction sur le fonds de roulement :	4,8 M€ (1%).

## LA NOTATION

L'Emetteur s'est engagé dans une démarche de notation auprès de l'agence de notation Fitch France S.A.S. ("Fitch").

Les analyses effectuées portent sur les contextes politique, institutionnel et économique ainsi que sur l'évolution de la situation financière. La première note long terme a été obtenue le 10 octobre 2013 par l'Emetteur.

Le 7 juin 2017, Fitch Ratings a confirmé les notes de défaut émetteur (*Issuer Default Ratings – IDR*) à long terme en devises et en monnaie locale du département des Bouches-du-Rhône à 'AA' et la note IDR à court terme à 'F1+'. La perspective est stable.

Fitch a également confirmé la note 'AA' du programme EMTN du département, d'un plafond de 500 millions d'euros.

Le communiqué de presse diffusé par l'agence le 7 juin 2017 précise : « *La confirmation des notes reflète les performances budgétaires solides du département, son niveau d'endettement modéré, sa gouvernance proactive et son économie diversifiée. La perspective stable reflète la capacité du département, selon Fitch, à maintenir à moyen terme des ratios budgétaires et d'endettement compatibles avec les notes actuelles, malgré la hausse attendue de l'encours de dette.*

## FONDAMENTAUX DES NOTES

*Selon notre scénario central, le taux d'épargne de gestion du département devrait baisser légèrement dans les prochaines années, tout en demeurant à un niveau confortable, proche de 12% en moyenne sur la période 2018-2020 (2016 : 13,1% estimés). Nous nous attendons à une croissance annuelle moyenne des recettes de gestion de 0,2% entre 2017 et 2020, la hausse des recettes fiscales étant compensée par la baisse importante des dotations de l'Etat en 2017. Leur évolution dépendra de celle des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ; ceux-ci, qui représentaient 15,2% des recettes de gestion estimées en 2016, ont augmenté sensiblement ces dernières années et devraient continuer à croître en 2017, mais ils peuvent s'avérer volatiles.*

*La croissance des dépenses de gestion devrait être inférieure à 1% par an en moyenne entre 2017 et 2020 en raison des mesures d'économies mises en place par le département, y compris celles relatives à la masse salariale, et du contrôle étroit exercé par celui-ci sur les dépenses liées au RSA. Fitch note que le nombre de bénéficiaires du RSA a diminué d'environ 5% dans le département en 2016.*

*Selon le programme pluriannuel du département, les dépenses d'investissement devraient représenter 450 millions d'euros par an en moyenne sur la période 2017-2020 (environ 18% des dépenses totales), contre 436,5 millions d'euros estimés en 2016 (ajustement Fitch). Nous estimons que la capacité d'autofinancement sera proche de 70% en moyenne dans les prochaines années (2016 : 77,4% estimés), conduisant à une hausse de l'endettement.*

*La dette directe du département a crû fortement ces dernières années, atteignant 727,9 millions d'euros fin 2016, soit 21,9% des recettes réelles de fonctionnement (RRF) estimées, contre 223,7 millions d'euros fin 2011 (12,5%). Selon notre scénario central, elle devrait continuer à augmenter et atteindre près de 1,2 milliard d'euros fin 2020, tout en restant à un niveau satisfaisant, aux alentours de 55% des RRF. Nous nous attendons à ce que la soutenabilité de la dette du département demeure solide. La capacité dynamique de désendettement (CDD ; dette du SDIS incluse) devrait être proche de cinq années à moyen terme (2016 : 2,6 années estimées), et*

*la couverture du service de la dette devrait se maintenir à un niveau confortable, avec un service de la dette représentant moins de 40% de l'épargne de gestion dans les prochaines années.*

*L'économie des Bouches-du-Rhône est considérée comme forte dans une perspective internationale ; elle bénéficie notamment de la présence de centres de recherche de haut niveau, de bonnes infrastructures de transport international et d'une base fiscale variée. Toutefois, les indicateurs socio-économiques du département sont inférieurs à la moyenne nationale. Le taux de pauvreté était de 18,4% en 2013 contre 14% en moyenne en France métropolitaine. Le taux de chômage est également supérieur à la moyenne métropolitaine, à 11,8% au quatrième trimestre 2016 contre 9,7%. Cette situation se traduit par des dépenses de RSA importantes (23,3% des dépenses de gestion estimées en 2016).*

*Les Bouches-du-Rhône bénéficient d'une bonne gouvernance, caractérisée par une prévision budgétaire de qualité et une bonne gestion de la dette. L'équipe dirigeante a mis en place un important plan d'économies en 2016 pour compenser la baisse des dotations de l'Etat et envisage de poursuivre ces mesures en 2017. Fitch suivra la capacité du département à respecter ses objectifs au cours des prochaines années.*

*La solvabilité des collectivités territoriales (CT) françaises est soutenue par la qualité de leur cadre administratif et financier qui assimile le paiement des annuités de la dette à une dépense obligatoire. La flexibilité fiscale des départements est supérieure à celle des régions, mais inférieure à celle du groupe communal. Elle se limite à la taxe foncière sur les propriétés bâties dont les recettes devraient représenter environ 20% de leurs RRF en 2016 (16,3% estimés dans les Bouches-du-Rhône). Les dépenses de fonctionnement des départements sont plus rigides que celles des autres CT en raison du poids des dépenses sociales qui relèvent en grande partie de décisions prises au niveau national.*

#### **FACTEURS DE SENSIBILITE DES NOTES**

*Un affaiblissement de la CDD (dette du SDIS incluse) à six années pourrait conduire à une dégradation des notes (2016 : 2,6 années estimées).*

*Une CDD durablement proche de deux années pourrait entraîner un relèvement des notes sous réserve que les notes souveraines soient également relevées ».*

## Responsabilité du supplément au Prospectus de Base

### Personne qui assume la responsabilité du présent Supplément au Prospectus de Base

#### Au nom de l'Emetteur

Après avoir pris toutes mesures raisonnables à cet effet, j'atteste que les informations contenues dans le présent Supplément au Prospectus de Base sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Marseille, le 10 octobre 2017

### CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE

Hôtel du Département  
52, avenue Saint-Just  
BP 56  
13256 Marseille Cedex 20

Représenté par : Alain GAGLIANO  
Directeur des Finances



En application des articles L. 412-1 et L. 621-8 du code monétaire et financier et de son règlement général, notamment de ses articles 212-31 à 212-33, l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa n°17-544 en date du 10 octobre 2017 sur le présent supplément au prospectus de base. Ce supplément a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa, conformément aux dispositions de l'article L.621-8-1-I du code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié "*si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes*". Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Conformément à l'article 212-32 du règlement général de l'AMF, toute émission ou admission de titres réalisée sur la base du prospectus de base, tel que complété par ce supplément donnera lieu à la publication de conditions définitives.



